

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 25 juin 2010 portant nomination au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne

NOR : SASR1030564A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne :

1° Au titre de l'article D. 1432-15 (I-1° c), représentant de l'État : M. Georges-François LECLERC, préfet de l'Aube.

2° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° a)

Mme Sabine DUMENIL, titulaire ; Mme Corine COLARD, suppléante, désignées par la Confédération générale du travail.

M. Bernard MATHIEU, titulaire ; M. Dominique BONNAIRE, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

Mme Lucette MARCHAND, titulaire ; Mme Danielle SEZWZYK, suppléante, désignées par la Confédération française démocratique du travail.

M. Jacky LÉPITRE, titulaire ; M. Daniel DE COSTER, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Vincent VIARD, titulaire ; M. Bernard INGRET, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° b)

M. Jean-Pierre CASTELLO, titulaire ; M. Pierre DUGUIT, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Pascal GUILLAUME, titulaire, désigné par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

M. Christian BLANCKAERT, titulaire ; M. Éric CLAUDON, suppléant, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° c)

M. Philippe MENESSION, titulaire ; M. Charles HITTNER, suppléant, désignés par la Mutualité sociale agricole.

d) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° d)

M. Jean-Claude GARNON, titulaire ; M. François LEVY, suppléant, désignés par le Régime social des indépendants.

3° Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° a)

M. Gérard BERTHIOT, titulaire ; Mme Karine JARRY, suppléante, désignés par le président du conseil régional.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° b)

M. René-Paul SAVARY, titulaire ; M. Benoît HURE, suppléant ; M. Bruno SIDO, titulaire ; M. Philippe ADNOT, suppléant, désignés par l'Assemblée des départements de France.

4° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° a)

Mme Michèle DRAPIER, titulaire.
M. Laurent BERTIN, suppléant.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° b)

M. Jean-Louis GILLES, titulaire.
M. Jean-Marie HENRY, suppléant.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° c)

Mme Pascale LORIN, titulaire.
M. Laurent STAWSKI, suppléant.

5° Personnalités qualifiées :

M. Alain FAYE, président de la Mutualité française de Champagne-Ardenne.
M. Jean-Marie THOMAS, président de la neuvième commission Affaires sanitaires et sociales au conseil économique et social régional de Champagne-Ardenne.
M. Jean-Claude ÉTIENNE, professeur de médecine, sénateur de la Marne.
M. Jean-Michel VERNIER, président d'ATMO Champagne-Ardenne, réseau de surveillance de la qualité de l'air en Champagne-Ardenne.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé dans l'attente de la constitution du comité d'agence :

Mme Roselyne HAZEBROUK.
Mme Sylvie ANDRÉ.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 25 juin 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique,*
ÉRIC WOERTH

La ministre de la santé et des sports,
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN